



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100050

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 10744
N/REF : 6/10/2024 1H37 C:004400 I:26731
V/REF : 65/61411690

SDC 'Carré Roosevelt'
C/O REGIE PAUTET
Résidence les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

V/REF.IMM. 65
IMMEUBLE : CARRE ROOSEVELT
175 a 179, AVENUE F.ROOSEVELT
1/3, RUE GUILLEMIN
69500 BRON

Vaulx en Velin, le 01 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : POMPE DE RELEVAGE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme E. MONTOYA/BOINDARD

CONTROLE ET ENTRETIEN DE :
- 1 POMPE DE RELEVAGE AU 2EME SOUS-SOL

2 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Octobre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/08/2024

Prix de base du contrat : 265,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 01/2016	Valeur	: 116,3
	Mois de l'indice de révision	: 06/2024	Valeur	: 140,3



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100050

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien de 1 pompe de relevage	2/AN	76,37	76,37
TOTAL H.T.				76,37
T.V.A. a 10,00%				7,63
TOTAL T.T.C.En EURO				84,00

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.